

Unofficial translation

Remarks formulated by the Tunisian Ministry of Vocational Training and Employment on the USDOL Report “2013 findings on the worst forms of child labor”:

- The report does mention the main achievements accomplished by Tunisian stakeholders in this field and especially the implementation of a National Plan of Action to combat Child Labor.
- The Ministry has suggested to complete the report with the following recommendations stated during the preparatory meetings related to the National Action Plan:
  - ✓ Ratifying the ILO Domestic Workers Convention, 2011 (No. 189) concerning domestic work regarded as one of the worst forms of child labor.
  - ✓ Establishing a comprehensive national data system targeting children victims to school drop-out.
  - ✓ Establishing a National body monitoring the child labor.
  - ✓ Intensifying awareness raising campaigns aiming at the prevention and reduction of school drop-out and child labor.
  - ✓ Reinforcing efforts to support the needy families and children especially in rural and inner regions.
  - ✓ Reducing regional development disparities.
  - ✓ Establishing policies to regulate the informal sector.
  - ✓ Monitoring enforcement of legal framework related to children’s rights.





## NOTE

### Du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle

**Objet :** La coopération Tuniso-Américaine en matière de lutte contre la traite des personnes.

La Tunisie a commencé depuis la Révolution de la liberté et de la dignité une nouvelle phase de son histoire en matière de promotion et de respect des droits de l'homme. Cette phase a été marquée notamment par la promulgation de la nouvelle Constitution du 27 janvier 2014 qui devient un modèle pour tous les pays de la région en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la garantie des libertés fondamentales. Cette Constitution prévoit entre autres que « L'État protège la dignité de la personne » (l'article 23) et que « L'État prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme » (l'article 46). Elle ajoute également que « L'État se doit de fournir toutes les formes de protection à tous les enfants » (l'article 47).

L'adoption de la Constitution vient s'ajouter aux mesures importantes prises par les autorités de transition dont notamment la promulgation de la loi organique n° 2013-43 du 21 octobre 2013 relative à l'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture et la loi organique n° 2013-53 du 24 décembre 2013 relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation.

Les autorités nationales ont donné également une nouvelle impulsion à la protection des catégories vulnérables. Dans ce cadre, notre pays ouvre en particulier à l'adoption de toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la traite des personnes. Cette note portera sur les efforts nationaux en matière de lutte contre la traite des êtres humains pendant l'année 2014 (I) ainsi que les propositions de coopération avec le partenaire Américain dans ce domaine (II).

#### **I. Les efforts nationaux en matière de lutte contre la traite des personnes:**

\* Tout d'abord, il est à noter que durant l'année 2014, le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle a accordé une priorité

absolue au projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la traite des personnes.

En effet, en application des normes internationales en matière de rédaction des textes juridiques (la légistique) et en se référant aux bonnes pratiques en la matière qui impliquent la consultation préalable du grand public avant l'adoption d'une loi, le projet de loi sus-indiqué a fait l'objet d'une consultation nationale très élargie de la part de toutes les parties gouvernementales prenantes ainsi que les organisations non gouvernementales aussi bien au niveau national (plusieurs associations impliquées dans la lutte contre la traite) qu'international (UNICEF, UNHCR, UNFPA, OHCHR) représentées dans le cadre du comité de pilotage du projet « share » relatif au « Soutien et transfert des mécanismes d'assistance, d'orientation ainsi que d'échange d'expérience en matière de la justice de traite des personnes » exécuté conjointement entre le Ministère de la Justice tunisien et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) et financé par le département d'Etat Américain.

Les résultats de cette consultation ont été exploités dans l'élaboration du projet de loi relatif à la prévention et à la répression de la traite des personnes. En effet, le comité technique chargé de la rédaction du projet de loi au Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires a procédé à la modification dudit projet à la lumière de toutes les remarques et propositions recueillies à la suite de la consultation nationale sus-indiquée.

A cet effet, des réunions de coordination ont également eu lieu au Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires au mois de Janvier 2014 entre les représentants des Ministères de l'Intérieur, des Affaires Sociales, de la Femme et de la Famille en plus des magistrats chargés du dossier au Centre, en vue de l'élaboration d'une deuxième version du projet de loi qui a été transféré au Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle avec l'exposé de motifs le 11 Février 2014.

Le projet de loi a été transféré par la suite par le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle à la présidence du gouvernement (les Services du Conseiller Juridique et de la Législation). Ces derniers, et suivant le processus de préparation des textes de lois en Tunisie, ont partagé ledit projet avec tous les ministères et autres départements concernés qui ont procédé à l'étude du projet de loi et ont formulé leurs avis et remarques.

Le comité technique chargé de la rédaction du projet de loi a reçu l'ensemble de ces observations et remarques collectées et centralisées par les Services du Conseiller Juridique et de la Législation au mois de Septembre 2014.

Il a ensuite, procédé de nouveau au réexamen du projet de loi à la lumière desdites observations surtout que certains ministères et départements ont donné pour la première fois leurs avis concernant le projet puisqu'ils n'étaient pas représentés dans le cadre du comité de pilotage du projet « Share » à l'instar du Ministère de la Défense nationale, le Ministère du Transport, la Présidence du Gouvernement, le Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque Centrale.

Le projet de loi relatif à la répression de la traite des personnes a été modifié une deuxième fois et transféré de nouveau au Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle le 27 Octobre 2014 pour qu'il soit soumis au gouvernement et par la suite à l'Assemblée des Représentants du Peuple en vue de son adoption dans les plus brefs délais.

Il est à prendre en considération à ce niveau que le contexte de transition démocratique par lequel passe la Tunisie a largement conditionné les priorités nationales relatives à l'adoption d'une nouvelle Constitution le 27 Janvier 2014 puis la loi électorale.

L'achèvement de cette période transitoire avec l'élection d'un Parlement et d'un Président de la République pour une période de 5 ans va certainement contribuer à l'adoption et la mise en œuvre le plutôt possible de la loi relative à la lutte contre la traite des personnes ainsi que d'autres lois ayant une priorité à l'instar de la loi relative à lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent et la loi relative à la protection des réfugiés.

**En attendant l'adoption du projet de loi sur la lutte contre la traite des personnes, les tribunaux tunisiens appliquent actuellement les dispositions du code pénal relatives aux infractions de prostitution, de proxénétisme, d'excitation à la débauche et d'escroquerie. Selon les statistiques du Ministère, 177 actions recensées en 2013 et 50 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2014. Les condamnations dans ces actions varient entre 6 mois et 3 ans d'emprisonnement.**

\* Ensuite, il est à noter que parmi les importantes actions menées par le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle durant l'année 2014 relatives à la lutte contre la traite des personnes, l'organisation d'une conférence régionale en partenariat avec le Conseil de l'Europe et l'Organisation Internationale de Migrations sous le thème « **la lutte contre la traite des êtres Humains : une réponse plurielle à un phénomène multiforme** » et ce les 15 et 16 avril 2014 à Tunis.

Cette conférence a été inaugurée par Monsieur le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle qui a exprimé l'engagement politique de l'Etat Tunisien à la lutte contre la traite des personnes notamment par la ratification de la convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale organisée du 15 Novembre 2000 et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Il a ensuite annoncé l'achèvement de l'élaboration d'une loi intégrale réprimant la traite des personnes en tant que crime portant atteinte à la dignité humaine mais assurant également l'assistance et la protection des victimes. Il a invité toutes les instances internationales à apporter leur soutien technique et institutionnel à la Tunisie afin de mieux relever les défis de l'étape actuelle, et ce en préconisant une stratégie et un plan d'action national.

Cette conférence a été incontestablement un événement à dimension nationale mais également régionale et internationale de grande envergure étant donné qu'elle a réuni une centaine de participants dont plusieurs responsables gouvernementaux de la région MENA, des experts internationaux des deux rives de la méditerranée (Tunisie, Maroc, Algérie, Egypte, Liban, France, Serbie, Belgique, Suisse), des représentants des institutions publiques, des organisations internationales, des parlementaires, des réseaux professionnels, des médias ainsi que des organisations de la société civile, du secteur académique et du secteur privé.

La conférence a permis aux parties prenantes d'examiner la situation et les défis particuliers à la région, de se familiariser avec les normes internationales en la matière et notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, de présenter les différentes expériences et les bonnes pratiques, d'échanger sur les difficultés rencontrées et enfin de proposer des lignes d'action et des mesures à appliquer dans les différents pays de la région et notamment en Tunisie.

\* Enfin, il est à souligner que l'Institut supérieur de la magistrature en partenariat avec l'UNODC organise différentes sessions de formation des formateurs et de préparation de curriculum sur la criminalité organisée s'étalant sur la période du mois de décembre 2014 jusqu'au mois de mars 2015. Parmi les thèmes programmés dans le cadre de ces sessions de formation figurent la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants. Un groupe composé de trois magistrats de profils différents bénéficient actuellement d'une formation approfondie dans la thématique de la lutte contre la traite des êtres humains en vue qu'ils deviennent formateurs par la suite et fournissent des formations en la matière à leurs collègues aussi bien dans le cadre de la formation initiale que continue à l'Institut Supérieur de la Magistrature.

## **II. Les propositions de coopération Tuniso-Américaine en matière de lutte contre la traite des personnes :**

Plusieurs propositions pratiques et concrètes peuvent être avancées en vue de renforcer la coopération Tuniso-Américaine en matière de lutte contre la traite des personnes :

\* Aider -après l'adoption d'une loi sur la traite des personnes- à la mise en œuvre de ladite loi notamment par l'appui à la mise en place effective de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes qui sera créée en vertu de cette loi.

Et étant donné que cette instance jouera un rôle de coordination entre différentes parties intervenantes dans ce domaine, une expertise particulière est également sollicitée en ce qui concerne la coordination entre toutes les institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées en matière de lutte contre la traite des êtres humains.

\* L'aide à la mise en place d'un plan d'action national en la matière et d'un mécanisme national de référencement (MNR) en matière de traite des personnes visant à améliorer la détection, l'identification et l'assistance des victimes de la traite en Tunisie, et de prévenir leur ré-victimisation.

\* Appui à la mise en place des structures d'hébergement spécifiques pour les victimes de la traite.

\* développer des programmes de réinsertion sociale et professionnelle pour les victimes de la traite nationale et internationale.

\* Former l'ensemble des professionnels intervenants dans le processus d'identification, de prise en charge et de protection des victimes.

\* Renforcer les actions de sensibilisation du grand public sur la traite des personnes et les campagnes de prévention et d'information à grande échelle notamment en ce qui concerne l'utilisation des médias et des réseaux sociaux par les trafiquants pour le recrutement des victimes.

\* Renforcer les capacités de la société civile.

**NB: Concernant le programme de travail proposé par l'Ambassade Américaine, le Ministère propose de remplacer les termes « mécanisme national d'instruction » par les termes « mécanisme national de référencement ».**